



Facture après états des lieux

Par softwalker

Bonjour,

Nous avons louer un appartement sur Paris pour la nuit du nouvel an. Tout se passe très bien.

Au moment de l'état des lieux , le locataire remarque que des objets ont été déplacés et utilisés, j'admets, il conçoit et nous laisse partir.

Aujourd'hui il demande une facture de 589 euros pour avoir abimé et cassé son home cinema. (ce qui est faut, par ailleurs)

Y'a t-il quelque chose pour notre défense ?

Cordialement,

FB

Par avocatparis

Bonjour,

Si vous avez fait un constat des lieux à la sortie de l'immeuble écrit dans lequel il est constaté que rien n'a été cassé, cela est suffisant pour contrecarrer ses dires.

Si vous n'avez pas fait de constat des lieux à la sortie, c'est sa parole contre la votre à défaut de preuve matérielle (type écrit ou photo).

Bien cordialement